



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

activités

Question écrite n° 131713

Texte de la question

M. Olivier Dussopt attire l'attention de M. le ministre des sports sur l'absence de textes législatifs ou réglementaires concernant l'encadrement de l'activité sportive d'escalade en milieu scolaire. En effet, la pratique de l'escalade en milieu scolaire ne fait, à ce jour, l'objet d'aucun encadrement d'ordre législatif ou réglementaire. Seul l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur a édité un guide relatif à l'escalade en milieu scolaire et un guide de surveillance des équipements et matériels sportifs. Cependant, ces documents s'apparentent plus à des guides de bonne pratique qu'à un réel arsenal législatif et réglementaire pour encadrer et sécuriser la pratique de ce sport. Un tel flou pose un certain nombre de difficultés pour déterminer les responsabilités de chacun dans le cas où un accident surviendrait durant un cours d'escalade en milieu scolaire et qui porterait atteinte à l'intégrité physique d'un élève. En effet, les parents de la victime, dans une telle situation, ne pourraient pas déterminer les responsabilités des différentes parties prenantes compte tenu qu'aucun texte ne permet d'identifier la responsabilité de chacun. Une telle situation n'est pas acceptable au regard des menaces qu'elle fait peser sur la sécurité de nos enfants. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour combler l'absence de textes législatifs et réglementaires concernant la pratique de l'escalade en milieu scolaire et garantir la sécurité de nos enfants.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dussopt](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131713

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 avril 2012, page 2866

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)